



HAL
open science

Le système français d'enseignement supérieur : aspects démographiques et économiques

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Le système français d'enseignement supérieur : aspects démographiques et économiques. Les Analyses de Population & Avenir, 2002, pp.1-22. halshs-01445782v3

HAL Id: halshs-01445782

<https://shs.hal.science/halshs-01445782v3>

Submitted on 7 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les analyses



de **POPULATION
& AVENIR**

Octobre
2002



Publication dirigée par
Gérard-François Dumont

La revue des populations et des territoires

<https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/>

Le système français d'enseignement supérieur : aspects démographiques et économiques

Par

le recteur **Gérard-François DUMONT**

Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne

Président de la revue *Population & Avenir*

Le système français d'enseignement supérieur : aspects démographiques et économiques

Gérard-François Dumont

Résumé

Après une période d'importante augmentation, le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur français devrait demeurer stable en raison des niveaux déjà connus de fécondité et de l'évolution du taux de scolarisation. La répartition démographique des étudiants montre une singularité du système français, marqué par une diversité d'institutions exerçant des missions différentes. Une approche économique permet d'évaluer l'évolution de la part du Produit Intérieur Brut consacrée à l'enseignement supérieur. Cette proportion apparaît insuffisante compte tenu des besoins du futur.

Mots-clés

enseignement supérieur ; France ; taux de scolarisation ; université ; grandes écoles

Abstract

After one period of significant increase, the number of students of the French higher education should remain stable because of the already known levels of fertility and the evolution of the enrolment role. The population distribution of the students shows a singularity of the French system, which is remarkable because a diversity of institutions act upon different missions. An economic approach makes it possible to evaluate the evolution of the Gross domestic product's part devoted to higher education. That proportion seems to be inadequate given the needs for the future.

Keywords

France; higher education ; enrolment role; University

Pour citer cette publication :

To cite this version :

Dumont, Gérard-François, « Le système français d'enseignement supérieur : aspects démographiques et économiques », Communication at the International symposium, Higher education in the Era of globalization, Seoul National University, *Les analyses de Population & Avenir*, octobre 2002, p. 1-23. [ISSN 2552-2078]

To quote the french publication:

Dumont, Gérard-François, « The french higher educational system: demographic and economic aspects », Communication at the International symposium, Higher education in the Era of globalization, Seoul National University, *Les analyses de Population & Avenir*, octobre 2002, p. 1-23. [ISSN 2552-2078]

Le système français d'enseignement supérieur : aspects démographiques et économiques

Gérard-François DUMONT

Sommaire

LA FIN DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	4
LA DIVERSITE DES STRUCTURES	8
LA REPARTITION PAR UNIVERSITES ET DISCIPLINES UNIVERSITAIRES	11
LES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES	14
LES DONNEES ECONOMIQUES	16
LES BESOINS POUR L'AVENIR.....	19

Dans tous les pays, l'avenir économique et culturel dépend essentiellement des savoirs. La France illustre tout particulièrement cette réalité. Certes, elle demeure un pays économiquement favorisé sur deux plans, l'agriculture et le tourisme, car elle bénéficie d'un sol autorisant des possibilités larges et variées de cultures vivrières, et d'un patrimoine touristique exceptionnel. Mais les richesses énergétiques du sous-sol français sont modestes et ne peuvent en conséquence assurer un avenir économique, alors qu'elles représentent ou peuvent représenter un apport considérable pour certains pays du Moyen-Orient, de l'Asie centrale, ainsi que pour la Russie, certains pays africains ou la Norvège. Contrairement à ces pays, la France ne peut escompter bénéficier d'une économie de rente, caractérisée par des ressources futures quasi-certaines en raison d'importantes réserves énergétiques.

Aussi la place future de la France dans l'économie (la quatrième actuellement en termes de création de richesses) et dans la culture (avec ses arts et ses lettres qui conservent une place reconnue) dépend-elle essentiellement de ses ressources humaines. Le niveau de réussite français à venir tient donc aux futurs actifs, à ceux qui sont préparés par l'enseignement supérieur, dont le rôle est de transmettre des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et de savoir-devenir.

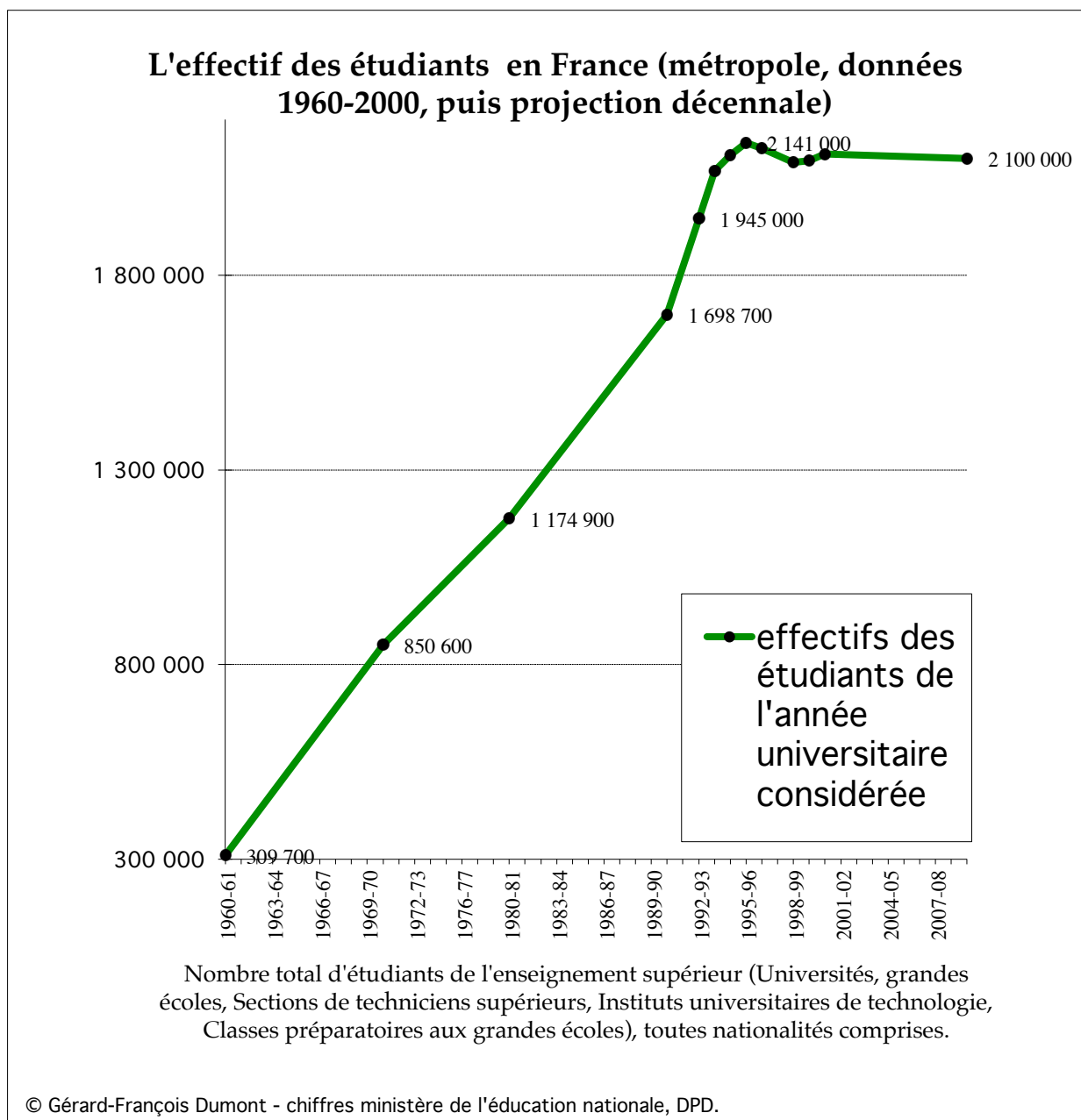
D'où l'importance d'examiner son système d'enseignement supérieur et son évolution. Parmi les différentes approches prospectives possibles, ce texte retient deux aspects, le démographique et l'économique, qui seront examinés successivement.

La fin de la croissance démographique

L'enseignement supérieur français se mesure d'abord par le nombre d'étudiants en France. Son évolution se caractérise, depuis les années 1960, par un

important changement. Les années 1960, 1970 et 1980 enregistrent une croissance considérable du nombre d'étudiants, passant de 0,309 millions pour l'année 1960-1961 à près de 2 millions en 1992-1993 (figure 1), soit une multiplication supérieure à six (+629 %)¹.

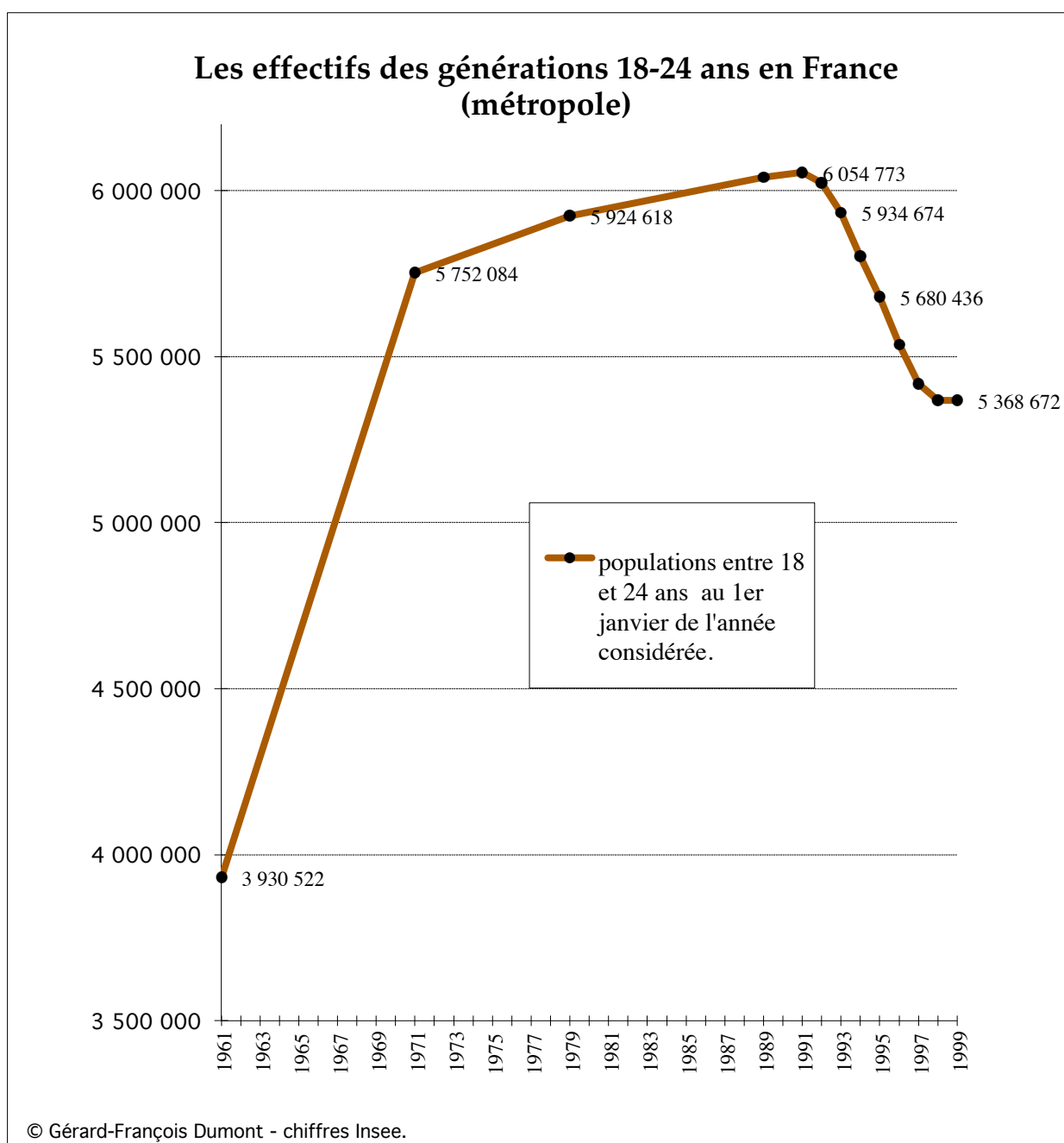
Figure 1.



¹ Les données sont publiées dans *Géographie de l'école*, ministère de l'éducation nationale, DPD, parution annuelle depuis 1992, et, de façon plus détaillée, dans *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation*, ministère de l'éducation nationale, DPD, parution annuelle.

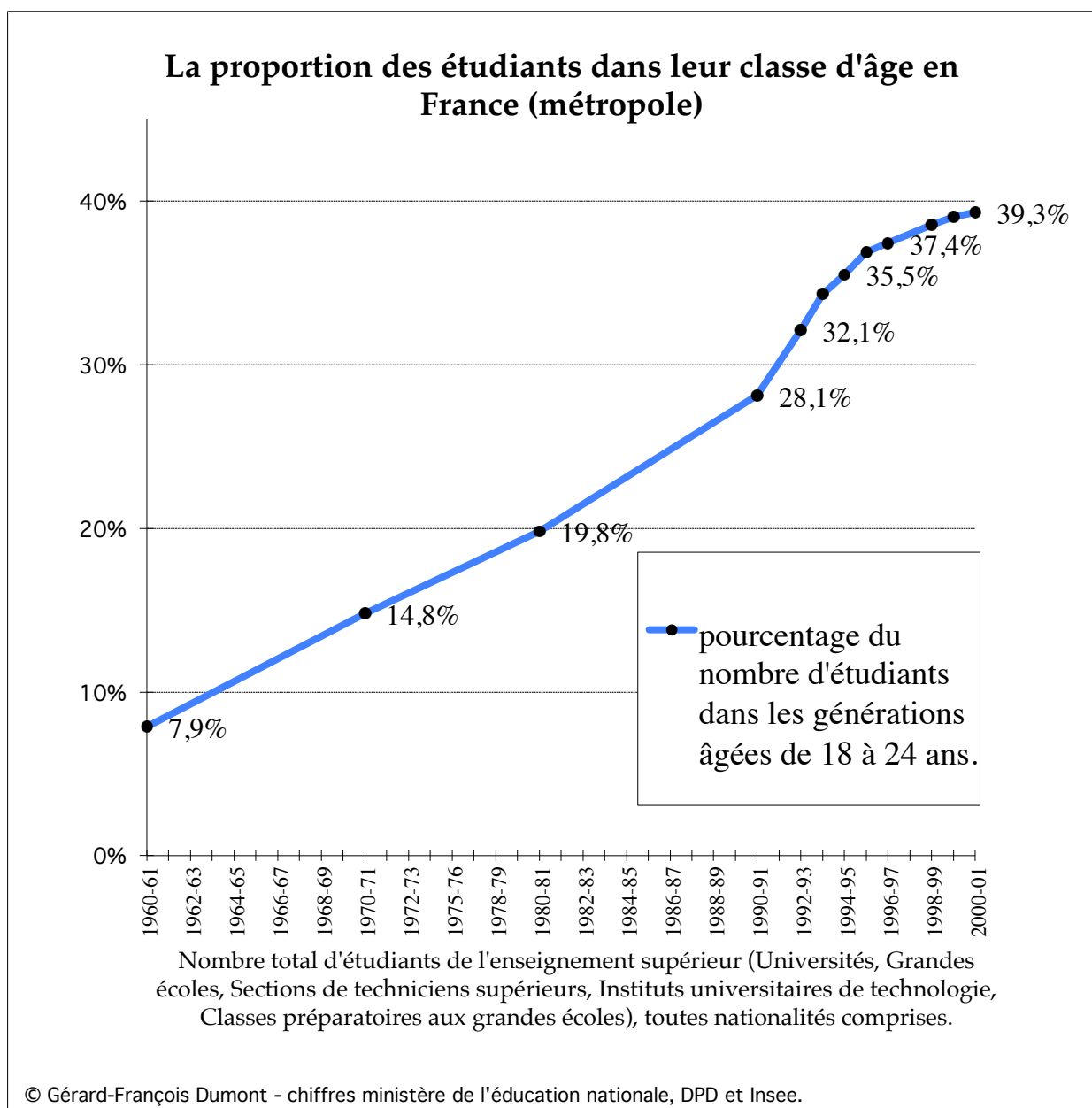
Cette augmentation s'explique par deux facteurs. D'une part, cette période enregistre une hausse des effectifs des générations d'âge de suivi des cursus de l'enseignement supérieur, choisis par hypothèse comme la tranche d'âge 18-24 ans. Fin 1960, la France compte 3,93 millions de personnes dans cette tranche d'âge. Le chiffre atteint 6,054 millions fin 1992, soit une augmentation de 54 % (figure 2).

Figure 2.



Le second facteur est la croissance du taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur. Elle s'évalue en considérant le rapport entre le nombre d'étudiants et les effectifs des classes d'âge 18-24 ans. Ce rapport, exprimé en pourcentage, passe de 7,9 % pour l'année 1960-1961 à 32,1 % pour l'année 1992-1993 (figure 3). La multiplication du nombre d'étudiants tient donc à la croissance du taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur davantage qu'à la croissance démographique des générations considérées.

Figure 3.



Depuis 1992-1993, l'évolution est complètement différente. Le nombre d'étudiants s'est stabilisé comme s'il avait atteint un plafond. En 1995-1996, un maximum est atteint, avec 2,141 millions d'étudiants, puis le nombre d'étudiants reste dans une fourchette comprise entre ce chiffre maximum et deux millions². Ce plafonnement s'explique, comme l'évolution des quarante années précédentes, par deux facteurs : d'une part, les effectifs des générations concernées diminuent en conséquence de la baisse de la fécondité, passée depuis 1974 sous le seuil de simple remplacement des générations³. D'autre part, Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur continue d'augmenter, mais à un rythme considérablement ralenti par rapport aux décennies antérieures. Au total, l'effet positif du taux de scolarisation est annulé par l'effet négatif de la baisse démographique.

À la suite de ces évolutions, quelle est, à l'orée du XXI^e siècle, la démographie détaillée de l'enseignement supérieur ? Deux répartitions permettent de mieux la connaître, celle des étudiants selon les structures de l'enseignement supérieur dans lesquelles ils sont inscrits, la seconde selon les disciplines scientifiques considérées.

La diversité des structures

La première approche permet de distinguer une originalité française. Les Universités, au nombre de quatre-vingt, ne forment en France qu'une partie de l'enseignement supérieur : en 2000-2001, un peu moins des deux tiers des étudiants y sont inscrits, soit 61,1 % d'entre eux. Ces étudiants se répartissent selon les trois cycles⁴ des universités (figure 4), avec une évolution différenciée. Le nombre des étudiants du premier cycle universitaire diminue relativement, notamment en raison de la moindre fécondité constatée depuis les années 1970. Le rythme est de -0,5 % en 2000-2001 contre -1 % en 1999-2000, suivant une décélération de la baisse qui peut s'expliquer par deux raisons. D'une part, pour

² En ordre de grandeur, le taux de scolarisation français dans l'enseignement supérieur n'est pas très différent de pays comparables. Il est néanmoins plus élevé que celui du Royaume-Uni, qui compte 1,8 million d'étudiants. ou que celui de L'Allemagne, qui compte 2,1 millions. L'Italie compte 1,9 million d'étudiants, l'Espagne 1,7 et la Corée du Sud 2,5 millions (données 1966-1997).

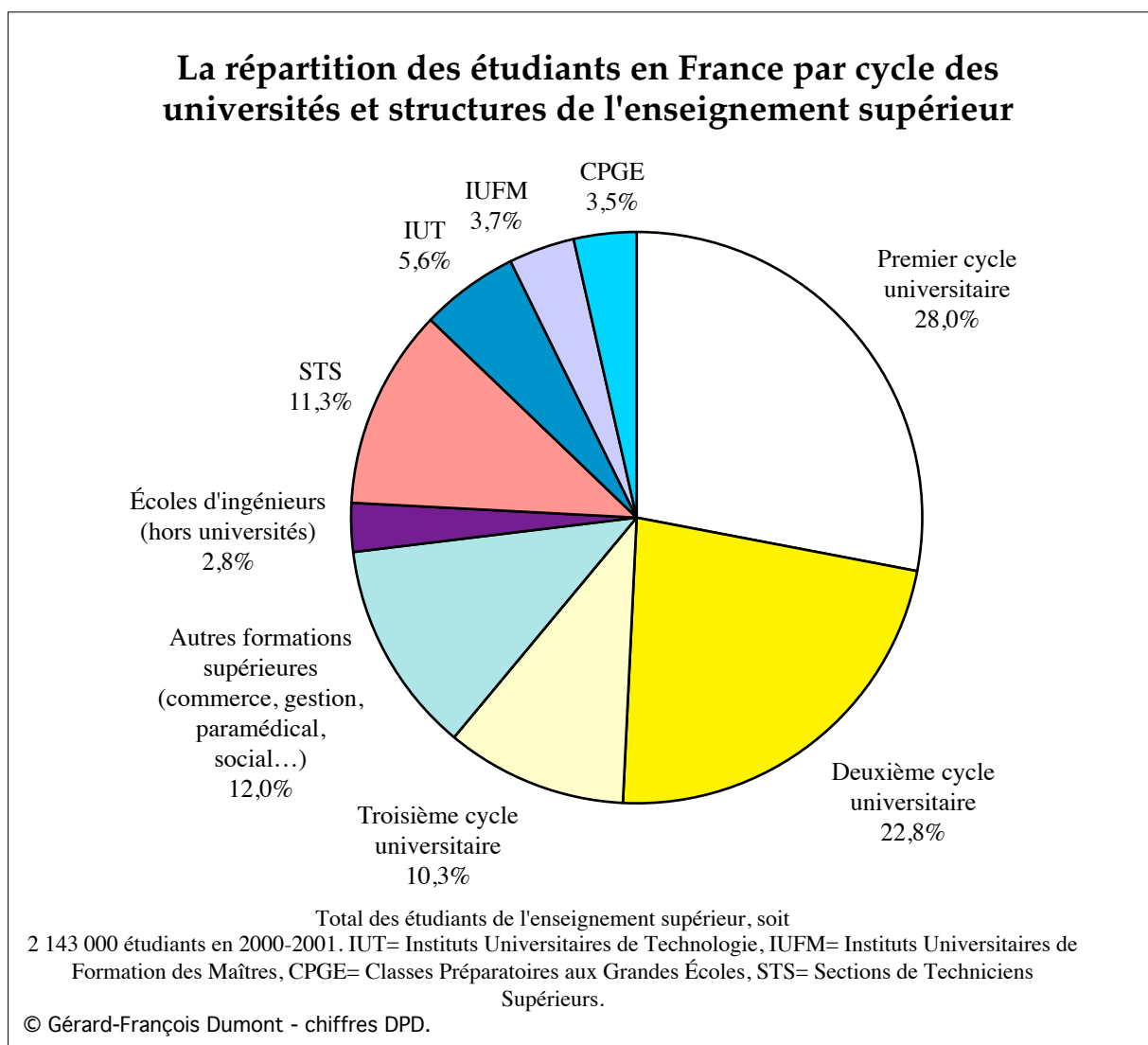
³ Dumont, Gérard-François, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.

⁴ Le premier cycle correspond aux deux premières années de l'enseignement supérieur, le deuxième aux troisième et quatrième années, et le troisième cycle aux années suivantes.

l'année 2000⁵, le taux de réussite au baccalauréat atteint un record. D'autre part, l'année 2000-2001 voit la venue d'un afflux plus important d'étudiants étrangers non-bacheliers mais titulaires d'une équivalence.

En deuxième cycle des universités, les effectifs varient légèrement à la hausse, comme en 2000-2001, ou à la baisse, comme en 1999-2000. En revanche, les effectifs en troisième cycle des universités, soit plus de quatre années d'enseignement supérieur, augmentent régulièrement, +2,9 % en 1999-2000 et +3,8 % en 2000-2001, en raison de l'allongement moyen des études.

Figure 4.



⁵ « Le baccalauréat session 2000 – Résultats définitifs », *Note d'information*, ministère de l'éducation nationale, DPD, n° 00.34, juillet 2001. Rappelons qu'en France, le diplôme de fin d'études secondaires donne un droit d'accès à l'enseignement supérieur et donc que le nombre d'étudiants est directement dépendant de la réussite au baccalauréat.

À côté des deux tiers d'étudiants inscrits dans les trois cycles des universités, un tiers fréquente d'autres institutions. Une partie d'entre eux, soit 20,4 % de la totalité des étudiants, suit des enseignements qui sont, pour l'essentiel, de premier cycle, dans trois types de structures différentes : les Sections de Techniciens Supérieurs (11,3 % des étudiants), intégrées aux lycées ; les Instituts Universitaires de Technologie (5,6 %), généralement rattachés sur un plan administratif aux universités mais disposant d'une importante autonomie ; et les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (3,5 %).

En outre, 3,7 % des étudiants sont inscrits dans l'un des 29 Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, établissements à statut particulier en charge de la formation des enseignants des écoles primaires, des collèges et des lycées.

Enfin, une proportion non négligeable d'étudiants, soit 14,8 %, se trouve dans des Grandes écoles. Ces dernières n'ont pas le statut d'universités et leur nature juridique diffère selon qu'elles dépendent ou non exclusivement de l'Etat. Douze instituts et écoles extérieures, comme les quatre Instituts nationaux des sciences appliquées et trois Ecoles centrales, vingt-trois établissements à statut particulier (comme le Collège de France, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, les quatre Ecoles normales supérieures) et trente-huit établissements publics administratifs, dont une vingtaine d'écoles d'ingénieurs comme l'Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications à Cergy, sont sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale. D'autres établissements dépendent d'institutions non étatiques, comme des Chambres de commerce et d'industrie, ou sont privés.

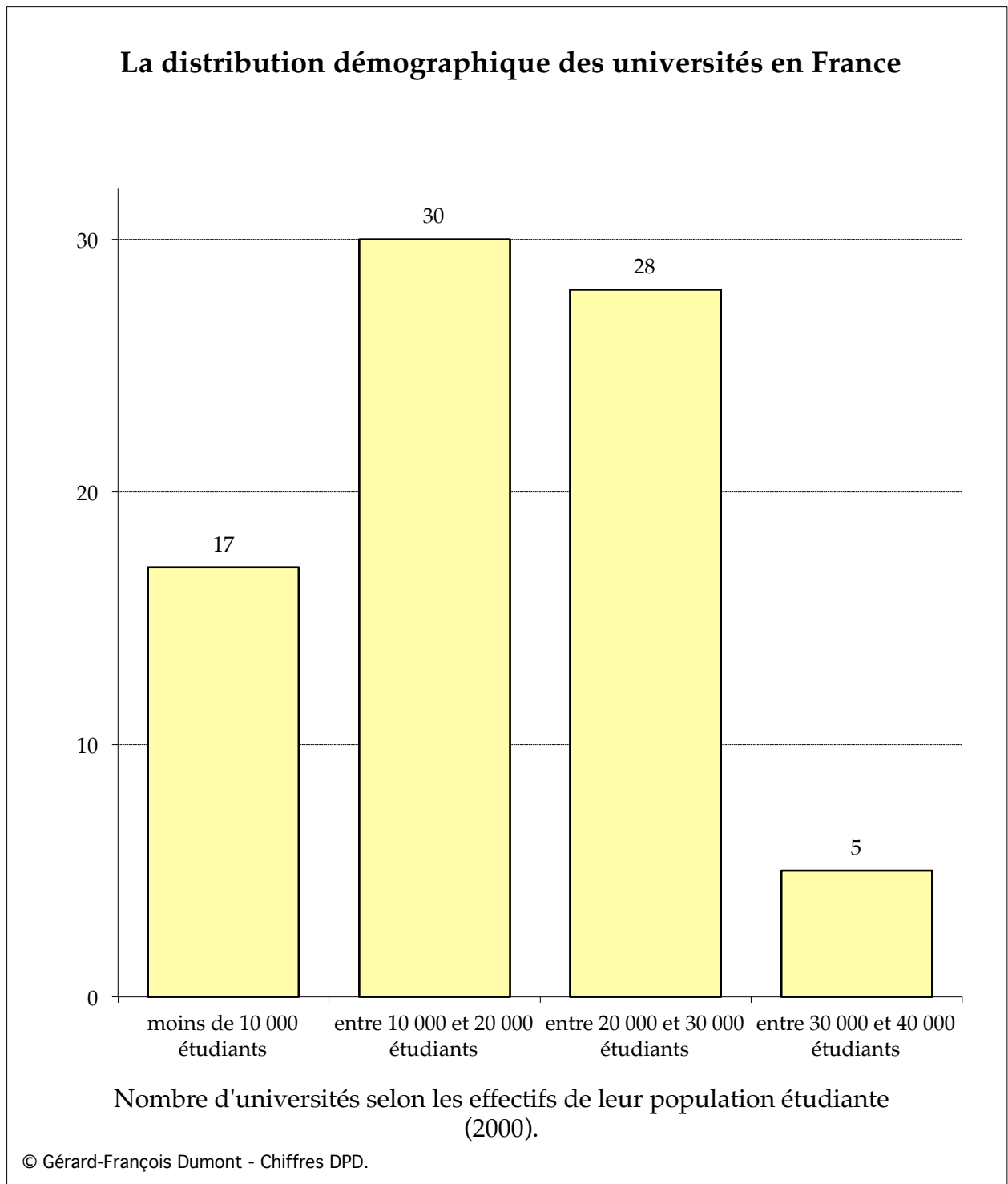
Ces distinctions sont le fruit d'une histoire particulière de l'enseignement supérieur en France. Le système français a longtemps été caractérisé, *de facto*, par une spécialisation des établissements. Les Grandes écoles et l'enseignement supérieur court développé, depuis les années 1960, visaient le secteur productif ou, pour quelques Grandes écoles, des emplois dans la haute administration ou les entreprises nationalisées, dont le poids économique important a, depuis, diminué avec les privatisations. Tout ce pan de la formation débouchait donc sur des professions relativement définies à l'avance, d'où son intitulé de « formation professionnelle ». Cette dernière se distingue de l'enseignement académique, apanage des universités, qui préparait essentiellement aux emplois de l'enseignement (lettres et sciences), aux concours permettant d'accéder à l'administration publique, et aux professions libérales (droit et santé).

Même s'il n'est pas caduc, ce partage des tâches a évolué, depuis les années 1970, avec la forte croissance des effectifs étudiants dans les universités et la création de nouveaux diplômes universitaires préparant à des professions dans le secteur productif privé. D'une part, des filières traditionnelles des universités, fondées sur des disciplines académiques, ont évolué avec la mise en place de formations susceptibles de déboucher sur des métiers différenciés et non plus seulement sur l'enseignement et l'administration publique. D'autre part, les universités ont créé de nouvelles filières, des filières « professionnelles », apte à préparer à l'exercice d'une activité économique déterminée.

La répartition par universités et disciplines universitaires

Pour les Universités, l'analyse démographique peut être affinée, d'abord en considérant leur répartition en quatre strates démographiques selon l'importance du nombre de leurs étudiants. La première compte cinq universités ayant plus de 30 000 étudiants sans jamais dépasser les 40 000 (figure 5). Dans une deuxième strate, 28 universités comptent entre 20 000 et 30 000 étudiants. Généralement, ce qui n'est pas le cas de l'Université de Paris-Sorbonne, il s'agit d'universités pluridisciplinaires ayant connu une forte croissance de leurs effectifs au cours des dernières décennies, comme l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, soit de grandes universités scientifiques.

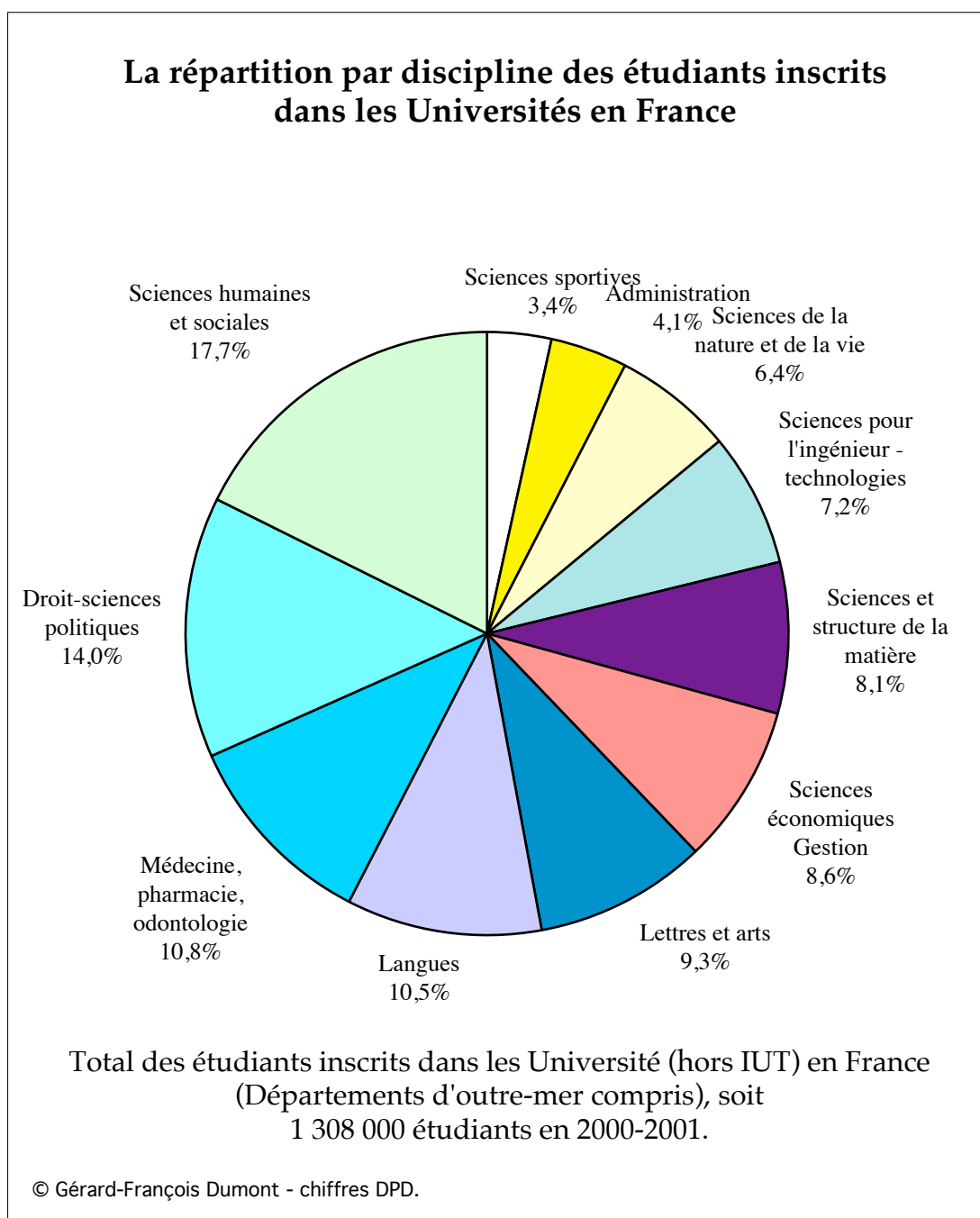
Figure 5.



En troisième lieu, 30 universités comptent entre 10 000 et 20 000 étudiants. Enfin, les 17 universités ayant moins de 10 000 étudiants sont des universités créées assez récemment, souvent spécialisées dans les lettres et le droit, ou des universités à aire de recrutement géographique relativement délimité.

Au sein de l'ensemble des universités, qui regroupent, rappelons-le, environ deux tiers des étudiants, les champs disciplinaires ont des importances différentes. La classification choisie (figure 6) distingue onze catégories, allant des sciences humaines (17,7 % des étudiants) aux Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), filière suivie par 3,4 % des étudiants.

Figure 6.



Une caractéristique démographique tient au taux de masculinité des disciplines. Alors que la féminisation de l'enseignement supérieur est achevée, puisque plus d'un étudiant sur deux est de sexe féminin, elle est très différente selon les secteurs. La proportion du sexe féminin est plus forte dans les disciplines littéraires, avec trois quarts des effectifs en langues et arts, et deux tiers en sciences humaines. Les disciplines de santé sont assez féminisées. À l'inverse, en sciences et structures de la matière, on compte seulement une femme sur trois étudiants et une sur cinq en sciences et technologies pour l'ingénieur.

Quant à l'évolution, elle est assez différenciée selon les cycles. En premier cycle, pour l'année 2000-2001⁶, les effectifs diminuent en sciences de la nature et de la vie (-3,1 %) et en sciences et structures de la matière (-1,7 %). La seule hausse notable concerne les sciences économiques (+5,1 %). En deuxième cycle, sont en hausse les sciences économiques (+7,7 %), la médecine (+3,7 %), la filière administration économique et sociale (+1,8 %) et l'odontologie (+1,1). Les autres disciplines, exceptés les STAPS, sont en déclin. En troisième cycle, les effectifs augmentent dans toutes les disciplines, à l'exception des sciences et structures de la matière.

Les perspectives démographiques

La connaissance de la situation démographique présente de l'enseignement supérieur français offre une base pour examiner les perspectives. Dans ce dessein, des projections sont régulièrement établies⁷. Elles sont fondées sur les effectifs des générations arrivant à l'âge d'entrée dans l'enseignement supérieur, sur les résultats prévisionnels du baccalauréat, et sur le nombre d'étudiants étrangers susceptibles de venir suivre des études en France.

Ces projections laissent entrevoir pour les années 2000 une stabilisation du nombre d'étudiants, le chiffre de 2,1 millions (figure 1) annoncé pour l'année universitaire 2009-2010 entrant dans la même fourchette que les chiffres

⁶ Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2000-2001 », Note d'information, ministère de l'éducation nationale, DPD, n° 01.30, juin 2001.

⁷ Cf. par exemple *Education et formation*, septembre 1997 et janvier-février 2001.

constatés depuis 1992-1993. Entre temps, les variations annuelles seraient minimales, essentiellement liées à celles de la démographie et au taux de succès au baccalauréat. La stabilité escomptée résulte de trois paramètres. D'abord, le contexte démographique est plutôt dépressif, puisque le nombre moyen des naissances des années 1980 est nettement moins élevé que celui des années 1970. Ensuite, une nouvelle progression du taux de scolarisation serait désormais homéopathique. Enfin, l'allongement du nombre d'années de l'enseignement supérieur devrait se poursuivre.

Cette absence de changement quantitatif global devrait cependant se traduire par une répartition différente des étudiants. Les filières sélectives, qu'elles soient dans les universités ou dans d'autres structures de l'enseignement supérieur, semblent de plus en plus privilégiées.

En définitive, l'effectif futur de la population étudiante s'inscrit dans des logiques démographiques. Ces dernières ne pourraient se modifier de façon significative que si la politique éducative connaissait de profonds changements, comme des décisions instaurant une sélection généralisée dans les divers premiers cycles de l'enseignement supérieur. Mais, en France, le mot « sélection » est tabou, bien que la méthode soit largement pratiquée dans de nombreuses filières et même dans un nombre croissant d'entre elles. Aussi des rapports officiels évitent-ils soigneusement de l'utiliser en recourant à la formule suivante : la « régulation quantitative »⁸. Une autre hypothèse pourrait résulter d'une volonté de l'enseignement supérieur français de s'ouvrir davantage à des étudiants étrangers qui, compte tenu de la démographie mondiale⁹, seront de plus en plus nombreux à être demandeurs de formation.

Mais ces deux hypothèses, parmi d'autres, supposent des budgets adaptés. La « régulation quantitative » exige de pouvoir, en contrepartie, proposer aux étudiants un cadre d'études plus performant par les moyens logistiques mis à disposition, par l'éventail des enseignements offerts, ou par la diversité internationale des enseignants. De même, une France, se positionnant comme un portail d'enseignement supérieur pour de nombreux pays trop petits ou trop jeunes pour offrir à leurs étudiants l'éventail complet de toutes les formations supérieures, devrait engager des investissements spécifiques. Réfléchir à ces

⁸ Haut Comité Education-Economie, *Professionaliser les formations, choix ou nécessité ?*, Paris, La documentation française, 1996.

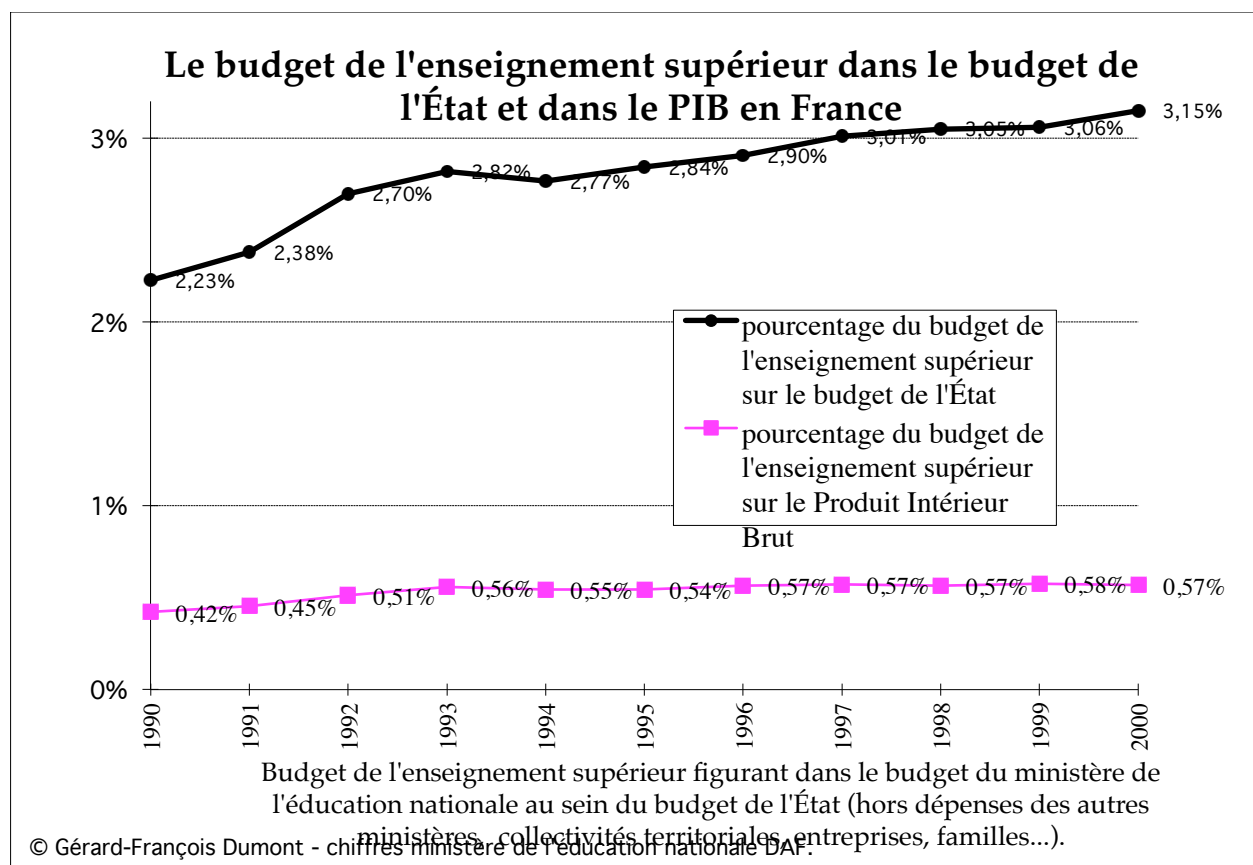
⁹ Dumont Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2001.

éventualités qui ont des conséquences financières invite à examiner les conditions économiques actuelles.

Les données économiques

L'approche économique de l'enseignement supérieur français apparaît d'abord simple puisque, compte tenu de la centralisation, l'Etat assume les décisions et l'essentiel du financement. Il convient donc d'analyser le budget de l'enseignement supérieur au sein du budget du ministère de l'éducation. Deux premières approches en sont possibles. La première consiste à considérer le poids financier des dépenses de l'enseignement supérieur à l'intérieur des dépenses du Budget de l'Etat. Les données des années 1990 mettent en évidence une augmentation de ce pourcentage qui demeure néanmoins inférieur à 3 % (figure 7). L'augmentation n'est sensible qu'en 1991-1992 lorsque la croissance quantitative du nombre des étudiants est encore significative.

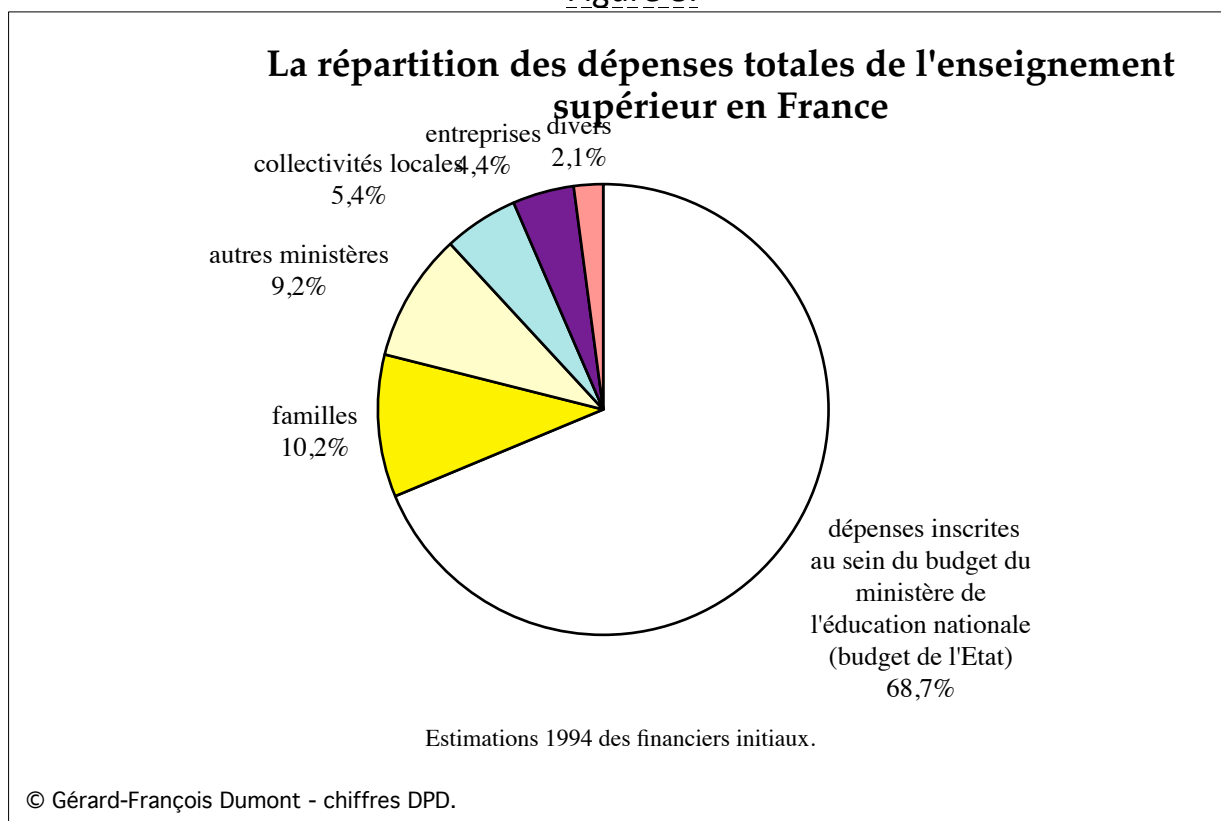
Figure 7.



Une seconde approche est souhaitable car le budget de l'Etat peut subir des variations liées à des choix politiques. Elle consiste (figure 7 également) à rapporter le budget de l'enseignement supérieur au Produit Intérieur Brut de la France pendant la même période. Ses conclusions sont semblables à celles de la première approche. En 1992 et 1993, la proportion augmente au moment de la croissance démographique de la population étudiante, puis le taux demeure extraordinairement stable, autour de 0,55 %. Il résulte de ces deux approches que la France, pendant les années 1990, n'a pas modifié les montants qu'elle consacre à l'investissement en capital humain via le budget de l'enseignement supérieur au sein du budget de l'Etat.

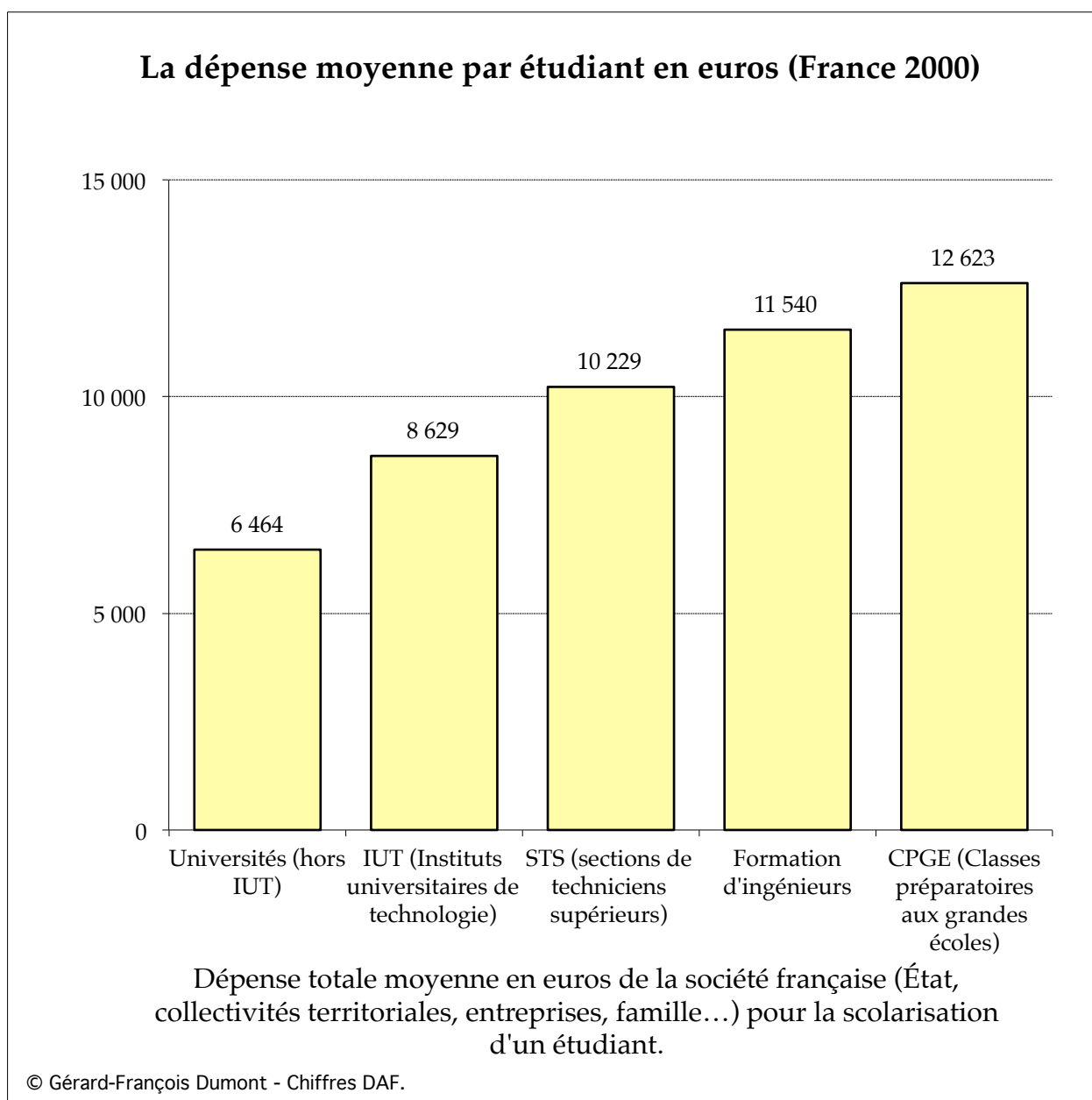
Néanmoins, les montants consacrés à l'enseignement supérieur ne proviennent pas exclusivement du budget du ministère de l'éducation nationale. D'autres ministères y participent (figure 8). Les collectivités territoriales, c'est-à-dire les communes, les départements et surtout les régions y contribuent également, bien qu'elles n'aient aucun pouvoir en la matière. Enfin, les familles assument des droits d'inscription et les entreprises financent via des taxes parafiscales. Les apports de ces autres financeurs initiaux augmentent les crédits de l'enseignement supérieur de moitié, les portant à 0,80 % du Produit Intérieur Brut.

Figure 8.



Cette méthode d'approche globale des dépenses permet d'évaluer la dépense moyenne par étudiant. Celle-ci est très différenciée selon les études suivies. Les estimations 2000 (figure 9) montrent que l'étudiant en université représente une dépense moitié moindre que l'étudiant en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles. Les trois autres voies possibles s'échelonnent entre les deux extrêmes, dans l'ordre décroissant suivant : formation d'ingénieurs, Sections de Techniciens Supérieurs et Instituts Universitaires de Technologie. La dépense moyenne est donc plus forte dans les formations spécialisées ou sélectives.

Figure 9.



L'analyse économique met donc en évidence la singularité de la France. L'accès libre des universités aux bacheliers, alors que les autres formations supérieures sont *de facto* sélectives, entraîne, en contrepartie, un nombre élevé d'étudiants et explique sans doute une moyenne de dépense relativement faible par étudiant.

Dans le système actuel, l'amélioration de l'équipement universitaire de la France se trouve donc face à une alternative : soit augmenter de façon significative les dépenses affectées à l'enseignement supérieur, soit continuer à multiplier les filières sélectives pour consacrer à chacune d'entre elles des moyens correspondants aux besoins des formations. Mais, dans une perspective, quels sont ces besoins futurs ? Il convient de répondre à cette question en présentant quelques impératifs pour demain.

Les besoins pour l'avenir

L'enjeu de l'enseignement supérieur français ne consiste plus à répondre à un problème quantitatif¹⁰, mais à des questions qualitatives dans un monde qui évolue fortement. Les besoins économiques futurs de l'enseignement supérieur doivent permettre de satisfaire en particulier quatre impératifs : la professionnalisation des formations de l'enseignement supérieur, l'accroissement de leur dimension internationale, le recours croissant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment pour développer l'enseignement à distance, et enfin la formation tout au long de la vie.

Un pan entier de l'enseignement supérieur français se trouve dans une situation floue dans la mesure où les diplômes obtenus ne délivrent pas une certification claire. L'un des effets de cette situation est qu'un nombre minoritaire, mais non négligeable d'étudiants, multiplient des diplômes sans complémentarité évidente et finissent par présenter des *curriculum vitae* établissant la preuve de leur capacité à réussir à des examens académiques, mais ne permettant pas de savoir ce qu'ils sont réellement capables de faire. Je conseille à ces personnes, lorsqu'elles rencontrent un éventuel employeur, de ne présenter que la partie de

¹⁰ En réalité, d'importantes questions quantitatives se posent car la géographie des étudiants change, et donc celle des besoins également.

leurs diplômes susceptibles d'intéresser leur interlocuteur et de faire silence sur les autres. Sinon elles donnent l'impression de n'avoir jamais été capable de choisir clairement leurs objectifs de formation.

Si la formule française, consistant à disposer d'un grand nombre de filières dites académiques, pauvre en moyens pédagogiques, était satisfaisante, il n'y aurait rien à envisager d'autres. Malheureusement, la situation du marché de l'emploi ne peut être portée au crédit de l'enseignement supérieur. La France continue d'avoir, parmi la trentaine de pays membres de l'Organisation de Coopération et le Développement Economique (OCDE)¹¹, au cours des actuelles décennies, l'un des taux de chômage les plus élevés, même dans les périodes où les offres d'emploi sont importantes. En fait, l'économie française trouve difficilement les personnes correspondant aux qualifications dont elle a besoin, parce que le souci d'un enseignement supérieur en liaison étroite avec les réalités professionnelles semble trop souvent absent des préoccupations.

À l'avenir, l'enseignement supérieur doit donc accroître dans les universités des formations ayant une finalité explicite, cherchant à rendre les étudiants capables d'occuper des rôles déterminés mais évolutifs. Une telle démarche inclut, bien entendu, la nécessité d'une formation intégrant le savoir-devenir, c'est-à-dire la capacité d'évoluer dans le temps et dans l'espace, d'être capable de mobilité professionnelle. Le besoin de filières professionnelles plus nombreuses représente un coût de formation plus élevé, donc d'investissement en capital humain plus important. Il signifie en retour un moindre chômage, une plus grande efficacité et satisfaction des personnes. L'investissement supplémentaire initial est donc rapidement rentabilisé.

Deuxième impératif, l'enseignement supérieur français doit accroître sa dimension internationale. Bien que présente en Europe et dans le monde par son économie, par sa culture, par son histoire, la France conserve un enseignement supérieur assez hexagonal. La place de l'enseignement des langues doit y être considérablement accrue. La proportion des étudiants ayant effectué une partie de leur cycle supérieur à l'étranger doit aller bien au-delà des chiffres actuels de 0,4 %. Les démarches d'harmonisation des diplômes au sein de l'Union européenne, entreprises depuis 1998, doivent s'intensifier.

¹¹ La Corée du Sud a rejoint cette organisation en 1996.

Troisième impératif, l'équipement et la formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication¹². J'insisterai ici surtout sur l'intérêt de ces outils pour développer l'enseignement à distance, indissociable des nouvelles technologies, d'autant que les difficultés techniques, notamment la lenteur de réception de l'image, se surmontent progressivement. Même si la présence physique en un même lieu des enseignants et des étudiants demeurera, on peut très bien imaginer une augmentation de la proportion des temps de formation organisés selon un mode à distance. En conséquence, dans le monde, l'enseignement supérieur s'inscrira de plus en plus dans la logique d'internationalisation des techniques pédagogiques rendant plus intense des offres sans frontières.

L'enseignement supérieur français a aujourd'hui une « clientèle captive », et nous avons appliqué ce raisonnement pour examiner les perspectives démographiques des années 2000. Il pourrait se trouver, ce qui est déjà le cas à la marge, en concurrence avec des universités virtuelles. Face à ce défi, il faut être capable de se déployer sur le même terrain et, ce qui serait plus habile, savoir marier un enseignement à distance avec une ou des périodes de rencontres pédagogiques réelles, dans un cadre si possible agréable et culturel, ce que la France peut offrir. D'importants investissements dans des enseignements multimédias sont nécessaires, d'autant qu'ils peuvent être amortis par la formation initiale et par la formation continue.

Or, c'est le quatrième impératif, les besoins de formation tout au long de la vie sont croissants. Les moyens de les satisfaire passent notamment par le développement des outils d'enseignement à distance précédemment cités. Ils vont d'ailleurs conduire à rendre moins pertinente la frontière entre formation initiale et formation continue. Néanmoins, la spécificité de la formation continue réside sans doute dans son mode asynchrone, dans la mesure où la personne choisit dans les possibilités de son emploi du temps les périodes consacrées à la formation. L'étudiant de formation continue peut être davantage autonome, mais il s'agit d'une autonomie guidée par le formateur qui adapte ses missions pédagogiques en conséquence.

La mise en évidence de seulement quatre besoins de l'enseignement supérieur futur souligne la nécessité d'augmenter les budgets et essentiellement les investissements. Dans les années 1990, l'Etat français est parvenu à maintenir les

¹² Dumont, Gérard-François, « Former aux nouveaux métiers », *Multimédias et réseaux, Actes des 9^e Entretiens de la Villette*, Paris, Centre national de documentation pédagogique, 1998.

crédits totaux alloués à l'enseignement supérieur en faisant appel aux ressources des collectivités territoriales, et plus particulièrement des régions, sans pour autant remettre en cause l'organisation fort centralisée du système français de l'enseignement supérieur. Cette méthode palliative n'est pas suffisante.

Les ressources propres de l'enseignement supérieur français doivent être augmentées. Cela suppose d'une part des règles d'autonomie permettant de les développer et de les utiliser sans contraintes excessives d'affectation ou de procédures. D'autre part, il est impératif de mieux mobiliser le monde économique par des règles fiscales traitant les apports financiers des entreprises à l'enseignement supérieur comme des investissements.

Le futur de l'enseignement supérieur français s'inscrit dans un contexte démographique national stagnant, mais dans un environnement général caractérisé par des besoins croissants en formation initiale et continue. Son avenir appelle d'importants changements structurels afin d'atteindre une efficacité et un niveau de compétitivité nécessitant des investissements accrus. Ces derniers se justifient tant par la finalité culturelle que par la finalité appliquée de l'enseignement supérieur. En développant davantage des filières de formation professionnelle, en s'ouvrant plus à l'international, en accroissant la pratique de l'enseignement à distance, en s'orientant sur l'enseignement tout au long de la vie, l'enseignement supérieur peut mieux concourir à apprendre le dialogue entre les métiers, entre les cultures, et entre les générations.

G.-F.D.

Les analyses de Population & Avenir

35 Avenue Mac Mahon

75017 Paris

tél. (0)1 47 70 53 81 Fax : (0)1 73 02 00 64

courriel e-mail : revuepopulationetavenir@gmail.com

ISSN 2552-2078

Directeur de la publication : Gérard-François Dumont

La publication *Les analyses de Population & Avenir* a vocation à contribuer au débat public sur les questions de populations et de territoires. Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.

© Les analyses de Population & Avenir. Droits de reproduction partielle sous réserve de conserver l'indication des sources.

www.population-et-avenir.com

La publication

Les analyses de Population & Avenir

[ISSN 2552-2078]

a pour objet de diffuser gratuitement des analyses sur des thèmes diversifiés (fécondité, pauvreté, migration, immigration, intégration, politique familiale, logement, logement social, francophonie, géopolitique, frontière, méthodologie...), et sur des territoires variés précisés dans le titre de la publication (Europe, Union européenne, Afrique, Arabie saoudite, Casamance, Chine, Gambie, Sénégal, France, régions françaises, Corse,...) ou étudiés au sein du thème considéré (Brésil, Maroc, Venezuela...).

Toutes ***Les analyses de Population & Avenir*** sur :

<https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/>

Les analyses de Population & Avenir

Liste des publications

« Un « compte de l'enfance » officiel éloigné de la vérité économique. Des leçons ignorées d'Alfred Sauvy », *Les analyses de Population & Avenir*, avril 2020.

« Quel aménagement du territoire ? Face aux enjeux du développement durable, de la décentralisation et de la mondialisation », *Les analyses de Population & Avenir*, mars 2020.

« Roland Pressat, an eminent demographer in Alfred Sauvy's team », *Les analyses de Population & Avenir*, mars 2020.

« Roland Pressat, un démographe éminent de l'équipe d'Alfred Sauvy ? », *Les analyses de Population & Avenir*, mars 2020.

« Le nouveau recensement français : un déficit de jeunes enfants ! », *Les analyses de Population & Avenir*, janvier 2020.

« Trois scénarios pour l'avenir de l'Union européenne », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2019.

« Les retraites en Europe : quelles perspectives ? », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2019.

« Alfred Sauvy's Working Method », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2019.

« La frontière Sénégal-Gambie dans le contexte du conflit en Casamance : mobilités, flux transfrontaliers et géopolitique », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2019.

« La francophonie, bilan et perspectives à l'aune des rapports Graddol », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Observations sur le Dictionnaire de démographie et des sciences de la Population », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« La reprise de la fécondité au milieu des années 1930, phénomène non perçu des observateurs du temps ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Immigration : la question de l'intégration dans un contexte fondamentalement nouveau », *Les analyses de Population & Avenir*, 2017.

« La pauvreté dans le monde : réponses inopérantes et solutions efficaces », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« China : a sustainable model ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« Chine : un modèle durable ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« Régions françaises : des géants géographiques aux attributions minuscules », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2015.

« Family policies & Europe's demographic future », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« Politiques familiales et avenir démographique de l'Europe », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« La « crise » des migrants, l'opération anti-passeurs « Sophia » de l'UE et l'ONU », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« Europe : des disparités considérables dans les évolutions démographiques », *Les analyses de Population & Avenir*, juillet 2015.

« Le logement et le logement social en France : éléments de diagnostic », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2015.

« Territoires : un fonctionnement radial ou réticulaire ? », *Les analyses de Population & Avenir*, mai 2015.

« General de Gaulle, Alfred Sauvy and the French Institute for population studies (INED) (1945-1962) », », *Les analyses de Population & Avenir*, may 2014.

« Le général de Gaulle, Alfred Sauvy et l'Institut national d'études démographiques (1945-1962) », », *Les analyses de Population & Avenir*, mai 2014.

« Women and « Human Rights » in Saudi Arabia », *Les analyses de Population & Avenir*, septembre 2012.

« Le nouveau recensement de la population de la France et les améliorations nécessaires », *Les analyses de Population & Avenir*, 2008.

« Pourquoi la Corse a-t-elle voté « non » au référendum portant sur une collectivité territoriale unique ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2003.

« The french higher educational system : demographic and economic aspects », *Les analyses de Population & Avenir*, octobre 2002.

« Le système français d'enseignement supérieur : aspects démographiques et économiques », *Les analyses de Population & Avenir*, octobre 2002.



Pour suivre la revue **Population & Avenir** :

<https://www.population-et-avenir.com/abonnement-annuel/abonnement-revue-population-avenir/>

Population & Avenir est la seule revue française et européenne se consacrant exclusivement aux questions géodémographiques et à leurs impacts territoriaux, économiques et sociaux.

Son objet consiste à présenter les évolutions en France, en Europe et dans le monde sous l'éclairage révélateur de la géographie de la population et de la science démographique.

Dans ce dessein, cinq fois par an, *Population & Avenir* présente clairement à ses lecteurs le privilège d'informations, d'analyses, de réflexions et d'argumentaires, illustrés par des cartes, des graphiques, des schémas...

En outre, chaque numéro de *Population & Avenir* propose un exercice pédagogique, conforme aux programmes de l'enseignement, amplement illustré, et comprenant un corrigé des questions traitées. Cet exercice s'adresse aux professeurs d'histoire-géographie et de sciences économiques et sociales, ainsi qu'aux élèves et aux étudiants devant préparer des examens ou des concours. Il est également fort apprécié de tous les lecteurs qui y voient une sorte de *trivial pursuit* enrichissant les connaissances tout en stimulant les capacités d'analyse et de synthèse de chacun.



Pour suivre la revue **Population & Avenir** :

<https://www.population-et-avenir.com/abonnement-annuel/abonnement-revue-population-avenir/>

La **recherche** d'un thème ou d'un espace géographique traité dans la revue *Population & Avenir* peut s'effectuer sur les sites :

www.population-et-avenir.com

<http://population-et-avenir.cairn.info>

Une partie des articles et dossiers publiés dans la revue *Population & Avenir* peuvent être acquis selon un **format numérique** sur le site de Cairn info :

<https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir.htm>

Les sommaires de la revue *Population & Avenir* en langue anglaise et quelques articles en **anglais (english)** sont accessibles à l'adresse :

<https://www.cairn-int.info/journal-population-et-avenir.htm>

Mieux comprendre les dynamiques territoriales et les évolutions géopolitiques, économiques et sociales sous l'éclairage révélateur de la démographie.



Population & Avenir, revue indépendante alliant rigueur et pédagogie, vous présente une analyse originale des enjeux actuels. Vous y trouverez une source d'informations, de réflexions et d'argumentaires amplement illustrés par des cartes, des graphiques, des tableaux, des schémas...



www.population-et-avenir.com

POPULATION & AVENIR
La revue des populations et des territoires

Bulletin d'abonnement

✓ Je m'abonne
pour 1 an (5 numéros)

- France 35 €
- Dom/Tom ... 40 €
- Étranger 46 €

Je règle par :

- chèque bancaire ou postal à l'ordre de Population & Avenir
- virement sur le CCP Paris 152-17W
- carte bancaire sur notre site www.population-et-avenir.com (paiement sécurisé)

À retourner à :
POPULATION & AVENIR
35, av. Mac-Mahon - 75017 Paris

Offre valable jusqu'au 31 mars 2020.
Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
des données vous concernant.



Mes coordonnées

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax : _____

Mél : _____

J'accepte de recevoir des offres de Population & Avenir : OUI NON

J'accepte de recevoir des offres des partenaires de Population & Avenir : OUI NON

RUR19

Adresse de facturation si différente de l'adresse de livraison